
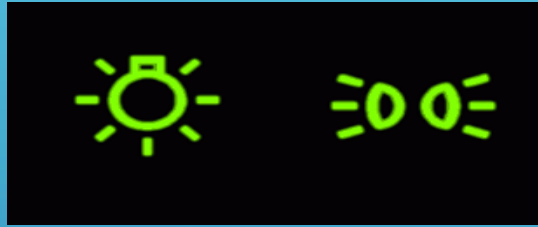


LES FEUX DU VEHICULE

Sur un véhicule nous allons trouver :

- Les feux de position
 - Les feux de croisement
 - Les feux de route
 - Les feux de brouillard avant et arrière
 - Les feux de stop
 - Les clignotants et feux de détresses
 - Feux de recul
- 
- A decorative graphic consisting of several parallel white lines of varying lengths, slanted upwards from left to right, located in the bottom right corner of the slide.

Les feux de position



A quoi servent-ils ?

Ils servent à être vu à 150 m minimum (ou au moins)

Quand les utiliser ?

On peut utiliser les feux de position seul (ou uniquement) seulement si nous sommes en agglomération, éclairée et sans intempéries (pas de pluie, de neige ou brouillard).

LES FEUX DE CROISEMENTS



A quoi servent-ils ?

Ils servent à éclairer la route à 30 m minimum (ou au moins)

Quand les utiliser ?

Ils peuvent être mis en agglomération dans les mêmes conditions que les feux de position. Ils seront obligatoires : - en agglomération si cette dernière n'est pas éclairée ou en cas d'intempérie (pluie, neige, brouillard).
- hors agglomération.

La seule fois où nous ne pourrons les utiliser c'est lorsque la route sera sans éclairage et qu'aucun usager se trouve devant nous (feux de route obligatoire).

LES FEUX DE ROUTE



A quoi servent-ils ?

Ils servent à éclairer la route à 100 minimum (ou au moins)

Quand les utiliser ?

Ils seront utilisés uniquement lorsqu'il n'y aura pas d'éclairage sur la route (que ce soit hors ou en agglomération) et qu'il n'y aura aucun usager devant afin de ne pas les éblouir. (c'est également la seule fois où l'on ne pourra pas utiliser les feux de croisement)

Ils peuvent aussi servir à faire des appels de phare pour communiquer avec les autres usagers, ainsi qu'à l'approche de virages pour se signaler auprès des autres.

LES FEUX DE BROUILLARD



Les feux de brouillard avant (symbole de couleur vert) :

Ils **peuvent** être mis en cas de brouillard, neige, pluie.

ATTENTION : c'est une possibilité pas un devoir

Ex : En cas de brouillard, de neige ou de pluie :

je peux allumer mes feux de brouillard avant réponse oui

je dois allumer mes feux de brouillard avant réponse non

Ils peuvent également compléter et ou remplacer les autres feux.

Les feux de brouillard arrière (symbole de couleur orange) :

Ils seront utilisés uniquement en cas de brouillard

Ils sont interdits en cas de neige ou de pluie car trop éblouissant.

LES AUTRES FEUX

Les feux stop :

Ils sont de couleur rouge situés à l'arrière du véhicule.
Ils servent à prévenir lorsqu'un véhicule freine ou est à l'arrêt.

Les clignotants :

Ils servent à signaler tout changement de direction, changement de voie, dépassement.

Les feux de détresse :

Ils servent : en cas de panne, à signaler un danger, à signaler un fort ralentissement lorsque vous êtes le dernier de la file. EN AUCUN CAS ILS SERVENT A SIGNALER UN MAUVAIS STATIONNEMENT

Feux de recul :

Il est de couleur blanc et sert à signaler lorsqu'un véhicule recule. Il s'allume dès que l'on enclenche la marche arrière. Il est facultatif donc pas obligatoire.

Tableau de bord

Tous voyants ou informations sur le tableau de bord sont des aides mémoire

Sauf les voyants de couleur rouge

Dès qu'un voyant de couleur rouge s'allume on s'arrête dès que possible en toute sécurité.

On ne roule pas avec un voyant rouge allumer.

